



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

N° 571/FECAFOOT/PDT/DIRCAB/ACP/2022

Yaoundé, le 7 octobre 2022

A

**MADAME MARIE-CHRISTINE SARAGOSSE
PRESIDENTE DIRECTRICE GENERALE DE
RADIO FRANCE INTERNATIONALE**

80, Rue Camille Desmoulins,
92130 Issy-les-Moulineaux

**Objet : Exercice du droit de réponse
à un article publié sur www.rfi.fr**

Madame la Présidente Directrice Générale,

Agissant en qualité de président de la Fédération camerounaise de football (FECAFOOT), à ce titre représentant légal des Lions Indomptables, la sélection nationale sénior du Cameroun, j'exerce ce droit de réponse suite à l'article intitulé : **« Coupe du monde 2022 : quand foot et mysticisme se côtoient au Cameroun »**, publié le 6 octobre 2022.

En effet, l'article 13 de la loi française de 1881 sur la liberté de la presse donne le droit à toutes personnes physiques ou morales visées par un article de presse de rédiger une réponse afin que cette dernière soit diffusée par l'organe ayant émis l'article litigieux.

Dans cet article, le journaliste prétend notamment que « La plupart des footballeurs camerounais se ruent vers les villages éloignés au fin fond de la forêt équatoriale, à la recherche et à la rencontre des tradipraticiens. »

Madame la Présidente Directrice Générale, la propagation de poncifs éculés et le recours aux amalgames irrespectueux sont désagréables aux oreilles mais sont le lot de la liberté d'expression à laquelle je suis attaché, autant pour ses avantages que pour ses inconvénients. Cependant, un problème se pose lorsque l'article donne à lire des propos diffamatoires et des allégations douteuses maquillées au vernis de la crédibilité. Le florilège de citations anonymes et d'adjectifs indéfinis ne trompe que les lecteurs de mauvaise foi.

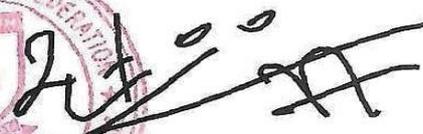
Plus loin, le journaliste ajoute qu'« Au sein des Lions Indomptables, on ne badine pas avec la sorcellerie, même lorsqu'elle requiert certaines pratiques qui pourraient choquer le grand public. Selon une certaine coutume, pour réaliser un beau parcours lors d'une compétition internationale, il faut s'entourer des meilleurs marabouts, tradipraticiens et guérisseurs privés ».

Madame la Présidente Directrice Générale, ces propos sont non seulement mensongers mais représentent aussi une insulte à toutes ces générations de joueurs qui ont gagné des compétitions grâce à leurs efforts en club et au sein des sélections. L'équipe du Cameroun est un espace où la liberté de conscience et de culte est garantie. Libre à chacun de pratiquer la religion ou la spiritualité de son choix. A condition que cette liberté respecte celle des autres joueurs et encadreur, tout en préservant le cadre de vie de toute influence contraire au principe de laïcité de l'Etat reconnu par la Constitution du Cameroun.

Il est du reste totalement ridicule de prétendre qu'on sacrifierait des animaux dans des stades en plein 21^{ème} siècle. L'écrire quand on ne l'a pas vu relève de la fiction. Quoi qu'il en soit, ce procédé est indigne du média de référence qu'est Radio France Internationale.

Je déments formellement le contenu de cet article et mets au défi les journalistes de votre rédaction de prouver leurs allégations. Et j'exige que la présente réponse soit intégralement publiée sur le site Internet de votre média en vertu de l'article 13 de la loi de 1881 sur la liberté de la presse.

Vous en remerciant, je vous prie d'accepter, **Madame la Présidente Directrice Générale**, l'expression de mes salutations distinguées.

LE PRESIDENT

ETO'O FILS Samuel